

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD1113

présenté par
M. Pierre Cazeneuve, rapporteur

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 11, substituer à la référence et aux mots :

« I du présent article »,

les mots et la référence :

« même article L. 181-28-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.